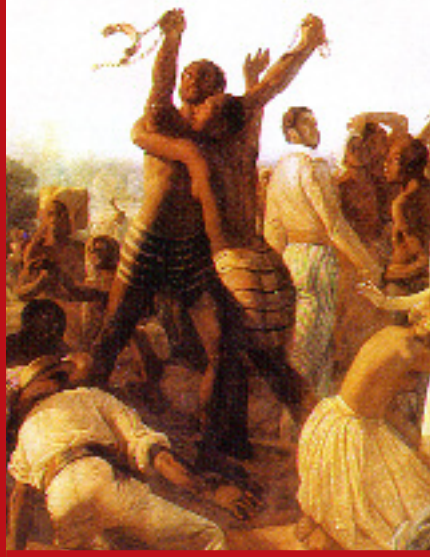

appel à

la célébration du 19 mars 1946

Samedi 19 novembre 2005, soit quatre mois avant le soixantième anniversaire de la loi du 19 mars 1946, les personnes soussignées se sont constituées en un comité et ont décidé de lancer l'appel ci-dessus invitant à célébrer le vote d'une loi qui, dans ses conséquences pour La Réunion, est aussi importante que l'abolition de l'esclavage.

Au cours des 350 années de son histoire, La Réunion a connu deux événements qui l'ont profondément et durablement marquée.

D'abord l'abolition de l'esclavage le 20 décembre 1848…

Cette date est célébrée chaque 20 décembre depuis 1982.

Ainsi, il y a 157 ans, cette abolition a permis à des dizaines de milliers d'esclaves de sortir de leur statut d'objet, et de voir reconnue leur qualité d'êtres humains.

Toutefois, l'héritage du régime esclavagiste a continué de peser sur le plan social.

Discrimination et ségrégation raciale, régime de l'engagisme, maintien de la structure foncière et domination des grands propriétaires ont continué de reproduire les schémas hérités de l'ordre esclavagiste du fait du statut colonial.

Cette situation a perduré près d'un siècle.

….Ensuite, l'abolition du statut colonial par la loi du 19 mars 1946.

Quatre-vingt-dix-huit ans après l'abolition de l'esclavage, Raymond Vergès et Léon Lépervanche, auteurs de la loi du 19 mars 1946, ont voulu sortir notre île de son sous-développement, de sa misère sur tous les plans. Ils y sont parvenus en faisant voter – à l'unanimité de l'Assemblée constituante – la fin du statut de colonie.

Les Réunionnais ont dû mener une lutte longue et difficile pour la mise en application de cette loi.

À Paris comme à La Réunion, certains cercles influents ont empêché pendant des décennies, que le droit à l'égalité, au cœur de la loi du 19 mars 1946, soit reconnu aux Réunionnais.

Ils ont même légiféré à ce sujet.

Le point culminant de cette lutte a été alors atteint avec, de 1986 à 1988, deux années d'une bataille décisive pour l'égalité sociale. Deux années marquées par la démission, en protestation, de Paul Vergès et Élie Hoarau de leur mandat de députés de La Réunion et par la victoire du mot d'ordre de l'égalité sociale lors de l'élection présidentielle de 1988. Cette bataille s'est achevée en 2002 avec l'égalité du RMI.

Chacun peut le constater, la loi du 19 mars 1946 a ouvert la voie à une transformation radicale de l'île en modifiant profondément ses structures économiques et sociales, en lui donnant les moyens d'éduquer et de former ses jeunes, de soigner sa population et de lui offrir une réelle protection sociale même si, dans tous ces domaines, beaucoup reste à faire.

Après l'abolition de l'esclavage, l'abolition du statut colonial par la loi du 19 mars 1946 est bien la deuxième plus grande date de l'histoire de La Réunion.

C'est pourquoi les soussignés appellent les Réunionnaises et les Réunionnais à :
– **célébrer** le 60e anniversaire de la loi du 19 mars 1946 ;
– **préparer** cet événement dans l'union la plus large ;
– **reconnaître** enfin à cette date son caractère historique de profonde et radicale transformation de La Réunion ;
– **demander** que le 19 mars soit, comme le 20 décembre, déclaré jour férié.

GRAPHICA • DL N°3073 DÉCEMBRE 2005

JE SIGNE CET APPEL

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Profession : .....

Signature

>> À retourner à
Jean-Max HOARAU – 8 chemin Bœuf-Mort – 97 419 LA POSSESSION
Tél. : 0692 29 80 98 ou 0262 55 88 08 – Fax : 0262 22 23 37 ou 0262 55 21 29